

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20170908-D_2017_9_4-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 25/09/2017 16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

délibération :
D_2017_9_4

L'an deux mille dix sept , le vendredi 8 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation : 1 Septembre 2017

Présents : 17

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël

Votants : 19

**Objet : Fonds de concours pour
l'acquisition du Tivoli de Vœuil-
et-Giget**

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les orages du 9 juin dernier ont détérioré le tivoli de la commune de Vœuil-et-Giget, prêté à la commune à l'occasion du trail de la Boème.

Dans le cadre de la convention de prêt, la commune de Mouthiers-Sur-Boème est tenue pour responsable en cas de détérioration ou dégradation du matériel. Une déclaration d'assurance a été réalisée auprès de Groupama et propose de rembourser la commune de Vœuil-et-Giget à concurrence de 3 169,80 € pour permettre l'acquisition d'un tivoli identique (prix : 3 448,80 € HT). La franchise contractuelle s'élève à 279 €.

Il est proposé que la commune de Mouthiers-Sur-Boème participe à l'acquisition d'un nouveau tivoli à hauteur de 279 € afin de compenser le montant de la franchise.

Vu le projet de convention pour le versement d'un fonds de concours par la commune de Mouthiers-sur-Boème au bénéfice de la commune de Vœuil-et-Giget.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de participer à l'acquisition du matériel auprès de la commune de Vœuil-et-Giget pour un montant forfaitaire de 279 € HT ;
- **VALIDE** les termes de la convention pour le versement d'un fonds de concours au bénéfice de la commune de Vœuil-et-Giget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/09/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 25 SEP. 2017

Le Maire

Michel CARTERET

